

Adhérer sans tarder !

Se défendre face à l'administration n'est pas simple, surtout en début de carrière. En adhérant au SNES, vous rejoignez une force collective capable de vous appuyer dans vos démarches et de faire valoir vos droits (mutations, notations...). Ne restez pas isolé !

>>> **Devenir enseignant, c'est découvrir un métier passionnant mais également difficile et en pleine évolution. C'est aussi intégrer une administration au fonctionnement complexe.**

Se syndiquer au SNES, c'est se permettre d'être bien informé sur sa carrière. C'est aussi trouver un lieu d'échanges, de réflexions et d'actions.

◆ **Le SNES** est le syndicat majoritaire de la profession. Il syndique professeurs, surveillants, CPE, CO-Psy. Cette diversité est une richesse à laquelle nous sommes très attachés. Vous y avez toute votre place.

◆ **Le SNES** vous permet de vous informer de vos droits, des différents aspects de votre carrière.

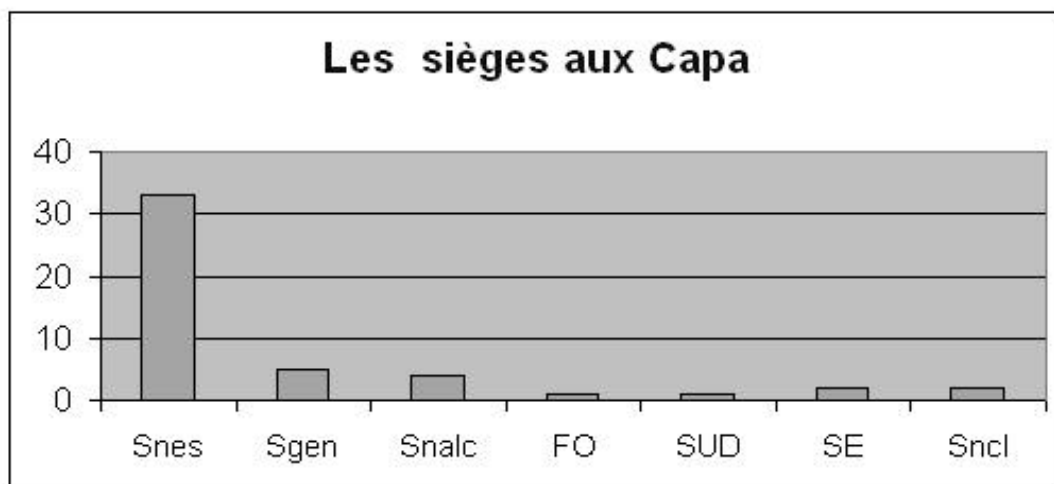
◆ **Il** détient une large majorité des sièges dans les Commissions Paritaires. Ces Commissions sont très importantes car elles gèrent tous les aspects de votre carrière (notation, avancement, mutations...). Jeunes enseignants, vous êtes souvent plus faibles face à l'administration : **ne restez pas isolés !**

◆ **Plus** largement, Le SNES joue un rôle d'information et d'action, aussi bien sur les aspects du métier que les débats en cours (Avenir de l'Ecole, défense du Service Public, retraites, décentralisation, défense de nos maxima de service...). Notre syndicat est une force de propositions qui défend un véritable projet éducatif.

>>> **Face aux enjeux de société, aux défis qui nous attendent, plus que jamais, nous nous devons d'être organisés et solidaires**

Le Snes, le syndicat majoritaire

- ☞ Pour l'ensemble des CAPA dans l'académie de Versailles le Snes obtient 9606 voix soit **56,6%, 33 sièges sur 48.**
- ☞ **En bref** la capacité pour défendre les collègues et agir pour l'avenir de la profession



Cotisation syndicale, trop chère ?

- **La réduction d'impôt** est égale à 66% du montant de la cotisation (ainsi une cotisation de 105 € (certifié 1^{er} échelon) ouvre droit à 69.30 € de réduction d'impôt et ne « coûte » donc en réalité au final que 35.70€).
- Il est possible de payer en 6 prélèvements fractionnés



**ACADEMIE
DE VERSAILLES**

Année 2006/2007

Syndicat National des Enseignements de Second degré

3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil cédex

BULLETIN D'ADHESION

(ou de renouvellement d'adhésion) A remettre au trésorier du SNES de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés). Il est indispensable de dater et signer le cadre 3.

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent)

SEXE Masc Fém date de naissance

Nom : (utilisez le nom connu du ministère)

Prénom :

Résidence bâtiment escalier...

N° et voie (rue, bld...)

Code postal

Ville

Nom patronymique (de naissance)

Téléphone 1

Fax ou téléphone 2

Adresse électronique

Etablissement d'affectation ministérielle (code, nom et ville)

Etablissement d'exercice si différent (code, nom et ville)

Discipline

Catégorie (certifié, agrégé)

STAGIAIRES IUFM

Montant de la cotisation :

Certifié : 105 € ou

6 prélèvements de 17,90 €

Agrégé : 114 € ou

6 prélèvements de 19,40 €

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le taux de la réduction d'impôts est portée à 66 % pour les cotisations versées aux organisations syndicales.

Soit dans votre cas

	cotisation	réduction impôt	montant réel
certifié	105	69,3	35,7
agrégé	114	75,24	38,76

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans ces fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES Versailles 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil cedex

MONTANT TOTAL DE LA COTISATION :
(voir barème)

Mode de paiement : Chèque

DATE :

Prélèvement en 6 fois

SIGNATURE :

(indiquez le montant de chaque prélèvement)

(Pour les prélèvements joindre impérativement un RIB et compléter la partie ci-dessous)

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

131547

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

ORGANISME CREANCIER

Nom, Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....

SNES

46 Avenue d'Ivry
75647 PARIS CEDEX 13

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

.....
.....
code postal Ville

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Code banque	code guichet	N° du compte	clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DATE :

SIGNATURE :

Compléter cette autorisation et joindre un relevé d'identité bancaire. Ne pas omettre la date et la signature